

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET
Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Objet de la Délibération
n°2023-011

- **FINANCES :** - **RETROCESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS rue de la Petite Chaussée**

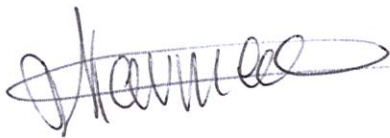
Par acte authentique du 24 mai 2007, la commune de Jugon-les-Lacs a cédé, à titre de gratuit au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor, un ensemble de bâti situé 21, rue de la Petite Chaussée, cadastré 084 A 561, pour pouvoir les affecter au fonctionnement du Centre d'Incendie et Secours de Jugon-les-Lacs.

Il est précisé dans cet acte que si les biens immobiliers cessaient d'être affectés au fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours, ils pouvaient être réintégrés à titre gratuit dans le patrimoine communal. Le nouveau centre de secours situé dans le Parc d'Activités des Quatre Routes vient d'être mis en service. L'ensemble bâti 21, rue de la Petite Chaussée peut être par conséquent réintégré à titre gratuit dans le patrimoine de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la rétrocession à titre gratuit, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor, de l'ensemble immobilier situé 21, rue de la Petite Chaussée, cadastré 084 A 561, qui était occupé précédemment par le Centre d'Incendie et de Secours de Jugon-les-Lacs.
- Dit que les frais d'acte seront pris en charge par le Service d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor.
- Autorise, le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

